

Compte rendu de séance

Séance du 5 Juillet 2019

L' an 2019 et le 5 Juillet à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,En Mairie sous la présidence de ALBARO Michel Maire

Présents : Mmes : CLIQUE Isabelle, DESROCHES Dominique, LEARD Katia, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, FOUET Daniel, GIRARD Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GOUARIN Elisabeth à M. ALBARO Michel, JOUBERT Valérie à Mme CLIQUE Isabelle, MM : BABILLOT Christophe à M. GIRARD Didier, BIDERE Olivier à Mme LENORMAND Hélène

Absent(s) : Mme LEGRAND Sophie, M. VALLENGIER Sébastien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/07/2019

Date d'affichage : 01/07/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 30/07/2019

et publication ou notification

du : 30/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- D_2019_04_01 - Modification du lieu de réunion du conseil municipal
- D_2019_04_02 - Modification du lieu de célébration des cérémonies
- D_2019_04_03 - Tarifs de cantine à compter de 2019-2020
- D_2019_04_04 - Tarifs de location de la salle des fêtes 1/2 journée
- D_2019_04_05 - Aide départementale en faveur des commerces de proximité
- D_2019_04_06 - SNA-transfert de la zone d'activités de Toisy à Gasny
- D_2019_04_07 - Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019 avec Atlej pour le périscolaire
- D_2019_04_08 - Autorisation de signature au Maire pour la convention école numérique avec la DSDEN
- D_2019_04_09 - Autorisation de signature au Maire pour la convention de frais d'écologie avec Merey
- D_2019_04_10 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

D_2019_04_11 - Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne mairie suite à l'appel d'offre clôturé le 11/06/2019

D_2019_04_12 - Subventions 2019 versées aux associations

D_2019_04_13 - SNA-Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025

Modification du lieu de réunion du conseil municipal

réf : D 2019 04 01 - Modification du lieu de réunion du conseil municipal

Considérant les travaux de la mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réunir le conseil municipal dans la nouvelle salle du conseil de la mairie.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du lieu de célébration des cérémonies

réf : D 2019 04 02 - Modification du lieu de célébration des cérémonies

Considérant la fin des travaux de la mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de célébrer les cérémonies de nouveau à la mairie.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de cantine à compter de 2019-2020

réf : D 2019 04 03 - Tarifs de cantine à compter de 2019-2020

Considérant l'augmentation du tarif de cantine du prestataire Convivio à compter du 1er septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier à compter du 1er septembre 2019 le prix du repas enfant facturé aux familles, passant ainsi de 3,70 € à 3,75 €.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de location de la salle des fêtes 1/2 journée

réf : D 2019 04 04 - Tarifs de location de la salle des fêtes 1/2 journée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n° 2017_07_06 du 15/09/2017 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif d'une demi-journée de location de salle à 90 € à compter du 01/01/2019.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Aide départementale en faveur des commerces de proximité

réf : D 2019 04 05 - Aide départementale en faveur des commerces de proximité

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2121-29 à L. 2121-34,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

Exposé des motifs :

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants. Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui.

Aujourd'hui, 7 commerces de proximité sont installés sur notre commune et il existe 2 locaux commerciaux vides (dont 1 est en cours de réhabilitation). Or, ces commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre commune.

Notre conseil municipal a déjà pris des initiatives en faveur du commerce, et notamment publicité par le biais de portrait dans le bulletin municipal ou encore occupation gracieuse de terrasse sur le domaine public.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.
- **DECIDE** de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SNA-transfert de la zone d'activités de Toisy à Gasny

réf : D 2019 04 06 - SNA-transfert de la zone d'activités de Toisy à Gasny

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5216-5 et L5211-17 ;

Vu la délibération n°CC/18-210 du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération du 20 décembre 2018, portant transfert des zones d'activités économiques ;

Vu l'avis n° 7300 – SD des Domaines en date du 26/09/2018, annexé à la présente ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économiques, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence ;

Considérant que l'ensemble des terrains de la zone d'activités de Toisy n'ayant pas été vendus à des opérateurs économiques, leur transfert à la personne publique compétente en matière de zones d'activités économiques est nécessaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver les modalités financières et patrimoniales suivantes de transfert en pleine propriété de la zone d'activités de Toisy, à Gasny, au profit de Seine Normandie Agglomération.

Les parcelles concernées par le transfert en pleine propriété sont les suivantes, d'une surface totale de 10 172 m² :

- Parcelles E522 et E524 divisés en lots
- Lot 1 d'une surface de 1473 m²
- Lot 2 d'une surface de 1473 m²
- Lot 3 d'une surface de 1627 m²
- Lot 4 d'une surface de 1260 m²
- Lot 5 d'une surface de 1258 m²
- Lot 6 d'une surface de 1238 m²
- Lot 8 d'une surface de 308 m²
- Lot 9 d'une surface de 1523 m²
- Lot B d'une surface de 12 m²

Un plan de situation est annexé à la présente.

Le prix de cession des parcelles ci-dessus est fixé à hauteur du déficit d'investissement et de fonctionnement du budget annexe communal correspondant, soit 169 634,77 €.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019 avec Atlej pour le périscolaire
réf : D 2019 04 07 - Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019 avec Atlej pour le périscolaire

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de financement et d'objectif avec l'association Atlej pour 2019.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation de signature au Maire pour la convention école numérique avec la DSDEN
réf : D 2019 04 08 - Autorisation de signature au Maire pour la convention école numérique avec la DSDEN

Considérant le projet retenu, pour un montant de 4 064.50 €, dans le cadre des "écoles numériques innovantes et ruralité" subventionné par la DSDEN 27 à hauteur de 2 032.25 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la DSDEN 27.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation de signature au Maire pour la convention de frais d'écolage avec Mery
réf : D 2019 04 09 - Autorisation de signature au Maire pour la convention de frais d'écolage avec Mery

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la commune de Mery concernant les frais d'écolage à compter de l'année scolaire 2018/2019.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
réf : D 2019 04 10 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE Isabelle CLIQUE comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne mairie suite à l'appel d'offre clôturé le 11/06/2019
réf : D 2019 04 11 - Recrutement d'entreprises pour les travaux à l'ancienne mairie suite à l'appel d'offre clôturé le 11/06/2019

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet des travaux de l'ancienne mairie.

Pour ces travaux, une consultation a été réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016) découpé en plusieurs lots détaillés ci-dessous.

LOT	DESIGNATION
1	Démolitions – maçonnerie - Gros œuvre – Ravalement - réseaux
2	Couverture
3	Menuiseries extérieures bois – Menuiseries intérieures
4	Menuiseries extérieures alu - Métallerie
5	Cloisons – Doublages – Faux plafonds
6	Revêtements de sols - Faïences
7	Peinture
8	Plomberie – Sanitaires - Ventilation
9	Electricité – Courants forts et courants faibles

Au total 27 dossiers ont été retirés, 7 offres dématérialisées ont été déposées.

Dans les délais impartis :

- 1 entreprise a remis une offre pour le lot n°1 ;
- 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°2 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°3 ;
- Aucune entreprise n'a remis d'offre pour le lot n°4 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°5 ;
- Aucune entreprise n'a remis d'offre pour le lot n°6 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°7 ;
- 1 entreprises a remis une offre pour le lot n°8 ;
- Aucune entreprise n'a remis d'offre pour le lot n°9 ;

- Avec les critères de jugement des offres retenus et précisés dans le règlement de la consultation, qui sont les suivants : prix des prestations : 50 % -- valeur technique de l'offre : 50% ; La valeur technique est décomposée en 5 sous-critères : méthodologie : 10% -- dispositions concernant les déchets : 10% -- moyens humains : 10% -- matériaux proposés : 10% -- respect du planning : 10%

- Après réunion de la commission d'appel d'offres en mairie le 11 juin dernier à 19h00 pour l'ouverture des plis ;

- Après analyse des offres, réalisée par l'architecte M. KABOK ;

- Considérant le caractère inacceptable de l'offre remise dans le cadre du lot n°1 : Gros œuvre, et du lot n°7 : Peinture, en raison d'un écart de prix important avec l'estimation du Maître d'œuvre ;

- Pour les lots n°1 et 7 : il est proposé à l'Assemblée de déclarer le marché infructueux, en raison d'offre inacceptable par le prix, et de relancer une consultation par devis.

- Les lots n°4, 6 et 9 sont déclarés infructueux, en raison d'absence d'offres. Une consultation par devis sera relancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** infructueux le marché pour le lot n° 1 et 7 en raison d'offre inacceptable,
- **DECLARE** infructueux les lots 4, 6 et 9 en raison d'absence d'offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une consultation pour les lots 1, 4, 6, 7 et 9.
- **DELEGUE** à Monsieur le Maire l'attribution des lots 1, 4, 6, 7 et 9 et l'autorise à signer tous documents nécessaires à ces lots.

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessous :

- Lot n° 2	Entreprise EPB	pour un montant de	4 537.64 € HT
- Lot n° 3	Entreprise SAUVAGE	pour un montant de	18 477.13 € HT
- Lot n° 5	Entreprise SAUVAGE	pour un montant de	11 182.13 € HT
- Lot n° 8	Entreprise EPB	pour un montant de	8 464.66 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces lots.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions 2019 versées aux associations

réf : D 2019 04 12 - Subventions 2019 versées aux associations

Considérant le budget voté le 05/04/2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions jointes en annexes à la présente délibération pour l'année 2019.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

SNA-Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025

réf : D 2019 04 13 - SNA-Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025

Vu la délibération n° CC/19-114 du 27/06/2019 portant sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de PLH 2019-2025.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Complément de compte-rendu :

- **M. DE LOBKOWICZ** informe le conseil que

- Le curé du presbytère de Pacy sur Eure a sollicité les paroissiens concernant les vitraux de l'église. Une demande au conseil éco paroissial est possible, M. DE LOBKOWICZ se propose de préparer le dossier pour la mairie.

- La procédure de reprise des concessions de cimetière arrive à sa 2^e étape : un nouveau constat du Maire et un nouveau contrat avec un organisme de pompes funèbres pour les reprises.

- Le marquage du stationnement de la place du Général de Gaulle, devant l'église, s'estompe sérieusement.

- **M. GIRARD** informe le conseil que :

- L'association BMAC va monter un nouvel atelier sur les drones (courses...),

- Le forum des associations est prévu le samedi 7 septembre.

- **M. FOUET** informe le conseil que :

- Du décès d'un administré ayant aidé aux recherches sur le soldat Lemoine lors de la préparation du centenaire du 11 novembre,

- Le CMJ a procédé à la remise des prix du concours histoire et dessin. Monsieur FOUET remercie chaleureusement Milène qui s'est occupée de la commande des lots. Mme CAUDIN remercie également le conseil municipal. Le CMJ cessera en fin d'année avec un dernier projet.

- SNA a repris la gestion de l'eau potable.

- Question posée par **M. FOUET** : des plaques de rues sont en mauvais état, y a-t-il un projet sur ce thème ? D'autre part, il serait souhaitable de vérifier les traverses du pont des planchettes et des rambardes.

- Réponse de M. BREMARD : il faudrait faire un état des lieux des panneaux pour commencer. Concernant le pont, le nécessaire sera fait dès que possible.

- Question posée par **Mme DESROCHES** : où en est le dossier sur le pont d'Arcole ?

- Réponse de M. ALBARO : le dossier a été repris par le syndicat de voirie.

- Question posée par **M. DE LOBKOWICZ** : le stationnement de la place Gouéry peut-il être amélioré ? D'autre part, des personnes sont venues prendre des photos, où en est le dossier du centre bourg ? Enfin, la réunion du 26 juillet est-elle maintenue ?

- Réponse de M. BREMARD : malheureusement, nous avons procédé à toutes les améliorations possibles sur cette place. L'incivilité des gens ne peut être vaincue que par une présence continue de la gendarmerie.

- Réponse de M. ALBARO : l'étude de repérage est en cours, le 1^{er} rendez-vous a eu lieu mercredi dernier. D'autre part, la réunion du 26 juillet est annulée. La prochaine se déroulera le 13 septembre.

- Question posée par **Mme CLIQUE** : une plainte a-t-elle été déposée concernant les rodéos de véhicules ?

- Réponse de M. BREMARD : oui, cela a été fait.

Informations et questions diverses.

Séance levée à : 00:10

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.